

Le Plessis Mag'

N°4-JANVIER 2016



Fête du village

*Journal d'informations municipales
du Plessis-Feu-Aussoux*



Editorial

Madame, Monsieur, chers habitants,

La France a été profondément touchée par les attentats du 13 novembre dernier. Cette violence a été un choc et a suscité la compassion et le resserrement de tous les Français autour des valeurs de notre République.

L'état d'urgence mis en place depuis plusieurs mois montre comme la France est un grand pays qui a les moyens de réagir et de se défendre.

Comme vous le savez, la politique actuelle est à la réduction des budgets et toutes les communes sont impactées par la baisse des dotations de l'Etat. Nous avons fait le choix dans notre commune de ne pas augmenter les impôts. Je puis donc vous assurer que vous ne serez pas pénalisés par les efforts que nous devons imposer à la commune.

A travers toutes ces préoccupations, nous gardons en tête votre bien-être et votre épanouissement sur notre commune. Cette année a été riche en réalisations :

- notre station d'épuration qui est achevée,
- l'élagage rue de la Caumonnerie, rue de la fête et rue de l'échelle à proximité de l'école,
- la campagne de dératisations très étendue jusque chez les habitants qui en avaient fait la demande.
- nous avons également réalisé quelques travaux à l'école avec le ravalement du pignon et la remise en état du terrain multisports
- la construction d'un columbarium, projet subventionné à hauteur de 35 % par l'état, nous en avons profité pour établir un règlement de cimetière,.
- l'aménagement de la place rue de la Caumonnerie surnommée place des marronniers avec la création d'un terrain de boules et d'un espace jeux avec toboggans tourniquet et table de pique-nique afin que petits et grands s'amuse. Place très appréciée des nourrices et familles se promenant régulièrement.
- la mise en place du dispositif voisin solidaire qui est très actif et qui sera complémentaire à la mise en place de la vidéo protection.
- la Constitution du Comité des jeunes, nous nous réunissons régulièrement pour recueillir leurs souhaits, leurs idées et organiser leur accompagnement dans nos actions communales. Je les encourage à poursuivre. Bravo les jeunes !

Concernant les moments forts de cette année 2015 écoulée, j'en évoquerai deux :

Le premier c'est l'organisation de notre première fête de village, le 26 septembre dernier sous un soleil clément. Moment convivial qui a rassemblé tout au long de l'après-midi petits et grands autour de jeux et défi. Cette journée s'est poursuivie par une paella géante dégustée par 215 convives avec enfin un magnifique feu d'artifice qui a émerveillé, ébloui les yeux des petits et des grands sous le tempo de la musique.

Le second temps fort de cette année a été le choix du nom de notre école primaire.

Après avoir fait le choix de trois noms, il nous a paru intéressant de soumettre le choix définitif aux habitants et écoliers actuels de cette école qui se sont pris au jeu et je les remercie pour leur forte participation.

Il en est ressorti le Nom de **JEAN COMMERE** et je vous avoue que j'en suis ravie. Lors de la cérémonie des vœux, nous avons accueilli avec grand plaisir sa petite fille Sigolène qui nous a fait lecture d'une brève bibliographie de l'artiste peintre lorsqu'il vivait au Plessis, écrite par sa fille Jacqueline.

Concernant 2016, nous souhaitons poursuivre sur le même rythme pour la commune car être élu c'est être porteur de projets ! Aucune inquiétude l'équipe municipale et moi-même souhaitons être acteur de notre développement local.

Nous nous y sommes engagés : la sécurité. Pour faire face à cela nous allons mettre en place un système de vidéo-protection. Gros projet phare de cette nouvelle année. Effectivement Nous y travaillons depuis de nombreux mois parce que nous voulons un outil efficace. Il nous a été accordé 40% de subvention de l'Etat et une enveloppe parlementaire accordée par notre Député, Christian Jacob. Nous attendons encore l'octroi d'autres fonds interministériels. Donc encore un peu de patience nous allons pouvoir bientôt le réaliser.

Nous avons aussi lancé l'étude du chemin piétonnier, qui permettra de sécuriser la traversée du village pour les piétons du début de la rue de la Caumonnerie jusqu'aux abords de l'école. Etude que nous lançons avec le concours d'un maître d'oeuvre afin de pouvoir déposer un dossier de demande de subventions. Nous ne manquerons pas de vous informer du rendu de l'étude tant au niveau de l'insertion paysagère que du volet financier.

Enfin dernier gros dossier la traversée de la D231, Nous allons travailler étroitement avec le service des routes du Département, afin de pouvoir dévier le trafic des poids lourds qui est un sérieux danger pour nos habitants. Tant à pieds qu'en voiture mais aussi en terme de qualité de vie chose à laquelle nous sommes très attachés. La mise en place de radars pédagogiques est imminente.

D'autres projets sont à l'étude et d'autres sont en cours de réalisation seulement je ne voudrais pas anticiper les choix que nous allons faire en fonction de notre budget 2016 lors de notre réunion de travail fin janvier.

Ce que je voudrais exprimer pour terminer et que nous gardions en tête pour l'année qui débute, c'est que nous devons essayer de rester positifs. Nous devons être solidaires et espérer la sérénité.

L'ensemble de l'équipe municipale se joint à moi afin de souhaiter à chacun d'entre vous nos vœux les plus chaleureux pour cette nouvelle année qui commence.

Je souhaite, en effet, que 2016 soit pour vous, ainsi que pour vos proches, une année qui vous apporte la joie, la réussite et le plein épanouissement.

Bonne et heureuse année 2016 !

Votre Maire

Isabelle PERIGAULT



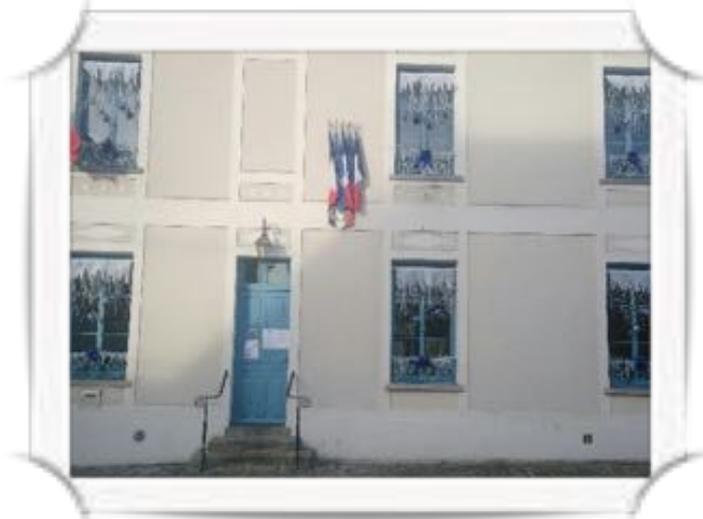
Suzette maîtresse d'école

1948

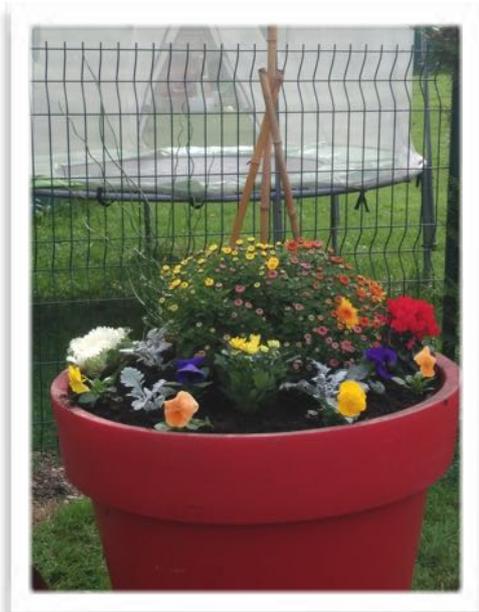
Huile sur toile de Jean Commère, offerte par Jacqueline, sa fille, que nous remercions très chaleureusement.

Sommaire

- Editorialp.2-3
- Conseil Municipal.....p.5-7
- Station d'épurationp.8
- Borne électrique.....p.9
- Vie du village.....p.11-15
- Réalisations et travaux.....p.16-19
- La Communauté de communes.....p.20-21
- Nos associations.....p.21-23
- Près de chez nous.....p.24
- Etat Civil.....p.24
- Vie citoyenne.....p.25
- Dates à retenir.....p.26
- Recette...;.....p.27
- Jeux.....p.28



*Directeur de publication
Isabelle PERIGAULT
Maire du PLESSIS FEU AUSSOUX
Coordination Générale
Elisabeth DE MORAIS
Rédaction et photographies
Commission et Service communication
Imprimé et distribué par nos soins*



Echos du Conseil Municipal

Nous vous rappelons que les comptes rendus sont consultables en intégralité sur le site internet de la commune ou en mairie.

SEANCE DU 26 AOUT 2015

SI DES ECOLES VOINSLES / LE PLESSIS FEU AUSSOUX

Suite à la démission d'un délégué suppléant au syndicat des Ecoles Voinsles/Le Plessis Feu Aussoux. il y a donc lieu de le remplacer. Isabelle PERIGAULT présente sa candidature.

Suite au vote : 14 voix pour – 0 contre – 0 abstention

- Est élue, à l'unanimité.

Ci-dessous nouveau tableau des membres titulaires et suppléants :

TITULAIRES

Isabelle GUYOT – Sandrine LEGRAND – Murielle GAZET

SUPLEANTS

Céline BOUTIGNY – Michel DA CRUZ – Isabelle PERIGAULT

CHOIX DU NOM DE NOTRE ECOLE PRIMAIRE

A l'issue d'une consultation de la population ainsi que des élèves fréquentant l'école, le choix s'est porté majoritairement sur : Jean COMMERE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Valide le nom de : Jean COMMERE
- Charge le maire de faire apposer une plaque sur l'école.

LANCEMENT DE PROCEDURE POUR BIENS EN ETAT D'ABANDON MANIFESTE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1

Demande à Mme le Maire, d'engager la procédure de déclaration des parcelles suivantes en état d'abandon manifeste :

- A 153 – A 154 – A 155 – A 156 – A 570 – A 732 – A 818

Article 2

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs de la commune et ampliation en sera adressée à Madame le Sous-Préfet.

SDESM - ADHESION DES COMMUNES DE MOUROUX ET COULOMMIERS

Le Conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents et représentés :

APPROUVE l'adhésion des communes de Mouroux et Coulommiers au SDESM.

VIDEO PROTECTION – Demande subvention réserve parlementaire

Mme PERIGAULT informe que la commune a finalisé son projet d'installation d'un système de vidéo protection.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **décide** les travaux à l'installation d'un système de vidéo protection sur la commune.
- **approuve** le projet d'investissement pour un montant H.T. : 117 333.00 € T.T.C : 140 799.60 €
- **sollicite** l'aide financière au titre de la Réserve Parlementaire pour un montant de 11 733.30 €.

DECISION MODIFICATIVE N°2 – Budget 2015

Suite aux diverses décisions budgétaires, il y a lieu d'inscrire les modifications suivantes :

- Article 657364 - Subvention « service assainissement » : 6 600 €
- Article 74121 - Dotations de solidarité : 2 000 €
- Article 6574 : subvention « CPFA » : 400 €
- Article 74127 : dotation nationale de péréquation : 5 000 €
- Article 202 : frais doc. Urbanisme : 3 100 €
- Article 2188 : autres : - 3100 €

DECISION MODIFICATIVE N°2 – Budget 2015 – service assainissement

Suite aux diverses décisions budgétaires, il y a lieu d'inscrire les modifications suivantes :

- Article 615 : Ct entretien STEP 500 €
- Article 747 : subvention de la commune 6 600 €
- Article 2313 : construction STEP 6 100 €
- Article 021 : virement à la section investissement 6 100 €
- Article 021 : virement de la section d'exploitation 6 100 €

Tarifs à l'occasion de la fête du village le 26 septembre

Mme le maire informe le conseil municipal qu'à l'occasion de la fête du village le 26 septembre, il y a lieu de fixer les tarifs de vente.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe les tarifs des ventes pendant la fête de village.

CONVENTION « LOCATION DE LA SALLE DE LA MAIRIE »

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- acceptent la convention « Location de la salle de la mairie pour l'activité HIP-HOP » entre l'association Jeunesse et Avenir de Touquin et la commune du Plessis Feu Aussoux pour un montant de 300 € par an soit du 1^{er} septembre 2015 au 05 juillet 2016.
- Autorise le maire à signer cette convention.

SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2015 à 20h30

CIMETIERE – TARIF DES CONCESSIONS FUNERAIRES

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Décide de fixer le tarif des concessions funéraires comme suit :

Concession 15 ans	300 €
Concession 30 ans	500 €
Case columbarium 15 ans	425 €
Case columbarium 30 ans	850 €
Jardin du souvenir Dispersion des cendres + gravure	300 €

Ces tarifs sont applicables à compter du 1^{er} décembre 2015 et seront annexés au règlement communal du cimetière.

Indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor chargés des fonctions des Receveurs des Communes et Etablissements Publics

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote cette indemnité au nouveau Comptable du Trésor, Monsieur BONNETON Ludovic.

PROJET SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNAL

Le Conseil Municipal émet 2 avis :

Un avis DEFAVORABLE au projet général de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale tel qu'établi par Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne, et que dans le cadre du SRCI, soit expressément conservée l'intégrité du territoire de la Seine-et-Marne.

Un avis FAVORABLE particulier sur le périmètre de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale concerné par la commune du Plessis Feu Aussoux soit une fusion avec la C.C. du Val Bréon et la C.C. de la Brie Boisée.

SCHEMA DE MUTUALISATION - C.C. des SOURCES DE L'YERRES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOPTE le schéma de mutualisation des services tel que présenté.

SDESM- ADHESION DE LA COMMUNE DE SAINT THIBAUT DES VIGNES

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE l'adhésion de la commune de Saint-Thibault-des-Vignes au SDESM.

CENTRE DE GESTION – ASSURANCE DU PERSONNEL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

AUTORISE Le Maire à donner mandat au Centre de Gestion afin de souscrire pour son compte des conventions d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel auprès d'une compagnie d'assurances agréée, cette démarche pouvant être entreprise par plusieurs collectivités territoriales intéressées selon le principe de la mutualisation.

Les caractéristiques de ces conventions seront les suivantes :

- Durée du contrat : **4 ans à effet du 1^{er} janvier 2017**
- Régime du contrat: **Capitalisation**
- Risques garantis pour la collectivité : **agents** titulaires ou stagiaires affiliés à la **CNRACL : TOUS RISQUES**

CHARGE le CDG77 de l'assister dans les actes d'exécution du présent marché une fois celui-ci souscrit

AUTORISE le Maire à signer les conventions résultant du mandat donné.

CLASSES DECOUVERTES

Cette année, les 3 classes de l'école Jean Commère partent en classes découvertes.

La classe de CM2 à Londres et les 2 classes de CE1/CE2/CM1 à la mer.

Les membres du conseil municipal acceptent, à l'unanimité, de participer à hauteur de 70 € par enfant pour le voyage à Londres et 35 € par enfant pour le voyage à la mer.

Cette somme sera inscrite au budget 2016.

PROJET POUR MISE EN SECURITE DUN CHEMIN PIETONNIER

Dans le cadre de la réalisation d'un projet pour une mise en sécurité par le biais d'un chemin piétonnier de la RD231 à l'école Jean Commère, Madame le maire propose une étude de faisabilité de ce projet afin de définir les possibilités techniques (sens de circulation) et les coûts financiers engendrés.

Suite à la proposition de M. JAKUBCZAK Didier, maître d'œuvre pour un montant de 2 000 € HT,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- accepte la proposition de M. JAKUBCZAK Didier pour un montant de 2 000 € HT.
- autorise le maire à signer la proposition.

Cette somme sera inscrite au budget 2016.

ENCART PUBLICITAIRE DANS LE JOURNAL COMMUNAL

Madame le Maire expose la demande d'une entreprise de faire paraître un encart publicitaire dans notre journal communal « Le Plessis MAG ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer les tarifs suivants :

- 1/8 de page : 100 € la parution
- ¼ de page : 200 € la parution

Ces tarifs sont applicables à compter du 1^{er} décembre 2015.

Borne de recharge électrique près du terrain de tennis



A partir de janvier 2016*, une borne de recharge pour véhicules électriques sera accessible au terrain de tennis pour tous les habitants. Cette borne sera installée par le syndicat départemental des énergies de Seine et Marne (SDESM) qui prévoit d'en installer 150 comme celle-ci sur l'ensemble du département.

Un maillage départemental

L'objectif du SDESM est d'encourager le développement du véhicule électrique en Seine et Marne. À ce jour, seulement 1000 véhicules électriques sont immatriculés dans le département.

L'installation de ces bornes selon un maillage précis dans les cœurs de villes et villages permettra de rassurer le conducteur en lui assurant un maximum de 20 km entre deux bornes. L'autonomie de la plupart des véhicules électriques étant de 100 à 150 km.

Les types de recharge disponibles

Aujourd'hui, plusieurs modèles de recharge coexistent. On distingue les véhicules se rechargeant en courant continu et ceux pouvant accepter du courant alternatif. La borne installée est équipée de deux prises permettant de recharger l'ensemble des véhicules électriques ou hybrides actuellement sur le marché. Une première prise dite E/F est une prise de 3 kVA de puissance, utilisable par tous les véhicules, mais nécessitant un temps de charge complète de 6 à 8 heures. La seconde prise est une prise type 2 utilisable par les véhicules se rechargeant sur du courant alternatif et permettant de limiter le temps de charge à 1 h 30 grâce à une puissance de 18 kVA.

Comment utiliser la borne ?

Pour utiliser le service de charge, il suffit de s'enregistrer sur le site internet www.ecocharge77.fr. Un coût de 5 € est demandé à l'enregistrement pour obtenir le badge d'accès aux bornes. Ensuite Le service est prépayé à raison de 0,5 € par charge quels que soient le temps et la puissance utilisée.

**Nous vous informons que la borne de recharge pour véhicules électriques a été posée et est opérationnelle.*

Cependant, les services du SDESM sont actuellement dans l'attente du consuel afin de pouvoir effectuer la mise en service.

La mise en service est prévue courant janvier.

Nous vous tiendrons informés via le site internet.



La vie du village

Nos écoles

Notre école Jean Commère a accueilli 68 élèves pour cette rentrée scolaire 2015-2016 tandis que l'école Jean de La Fontaine à Voinsles a accueilli 47 enfants.

Nous souhaitons la bienvenue à la nouvelle institutrice Emilie Dubois qui a en charge la classe de CE1/CM1.

Cette année, trois classes organisent des séjours :

- les CM2 un voyage à Londres
- les CE1-CE2-CM1 un voyage à Saint Martin de Bréhal

Nous remercions chaleureusement les institutrices pour leur dévouement.

Petit zoom sur le personnel d'encadrement des TAP

Nous tenons à remercier tous ceux qui prennent en charge nos enfants sur les deux écoles :

- Activités manuelles : Christine, Catherine, Sylvie et Pierrette sous la direction de Ludivine
- Sport : CDSMR (Antoine, Rémi et Thomas)
- Études dirigées : Valérie, Marianne et Dorothee
- Ateliers médiévaux : Cyril
- Arts du cirque : Jean-Claude



Arts du cirque



Inscriptions à l'école



L'inscription à l'école se fait dans un 1er temps en mairie.

L'enfant doit être inscrit au plus tard au mois de juin précédant la rentrée scolaire.

Pièces à fournir à la mairie :

le livret de famille, une carte d'identité ou une copie d'extrait d'acte de naissance de l'enfant ou tout autre document prouvant son identité et sa filiation,
un justificatif récent de domicile,
un document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge ou justifie d'une contre-indication.

Recensement

N'oublie pas de venir te faire recenser dans les 3 mois qui suivent la date anniversaire de tes 16 ans.

LE RECENSEMENT

Qui ? → Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans.
Où ? → À la mairie du domicile, ou pour certaines communes, par internet (www.mon.service-public.fr).
Pourquoi ? → Pour vous enregistrer et permettre votre convocation à la journée défense et citoyenneté. L'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

JDC
OBJECTIF CITOYEN
LE PARCOURS DE CITOYENNETÉ

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE ET DES ANCIENS COMBATTANTS
SGA
DIRECTION DU SERVICE NATIONAL

EN SAVOIR PLUS
www.defense.gouv.fr/jdc

Une belle fête au village

Le 26 septembre, notre village était en fête. A cet effet, un programme très diversifié a été concocté par l'équipe municipale. Le samedi, à partir de 14 heures, les habitants se sont réunis sur la place de la mairie pour lancer les festivités avec divers ateliers de jeux, ainsi qu'un magnifique concours de vélos décorés. Petits et grands ont profité de cet après-midi ensoleillé et rempli de bonne humeur. En fin de journée, le repas a réuni plus de 200 personnes autour de la paëlla géante. À cette cérémonie, on notait la présence de M. Barbaux, président du Conseil Départemental de Seine et Marne. Une soirée dansante a clôturé en beauté cette journée de fête dont le point d'orgue a été le magnifique feu d'artifice lancé depuis le stade !



Zumba



Défi adultes



Balle à dix géante



Défi jeunes



Structure gonflable



Randonnée Poney



Paëlla géante



Marche aux lampions



Repas

Rémi



Tiffany



Matys



Lauréats du
Concours
« Vélo-décoré »

Un grand bravo
pour
votre imagination



Arthur



Alexis



Léanne-Rose

Commémoration du 11 novembre

Nous remercions sincèrement tous ceux et celles qui nous ont rejoint : Ansoldiens, musiciens, gendarmes, pompiers, jeunes sapeurs pompiers, représentants des anciens combattants et nos jeunes habitants.

Nous remercions particulièrement M.Virot pour sa lecture.

Une belle cérémonie d'hommage à nos anciens combattants.



Noel des enfants



C'est toujours un moment très attendu ! Le samedi 12 décembre, les plus petits ont pu rencontrer le père Noël à la mairie et récupérer leur cadeau. Cette année les ados de la commune se sont également joint aux plus jeunes et ont bénéficié d'un chèque-cadeau.



Voeux du Maire

Vendredi 18 décembre, se tenait la traditionnelle cérémonie des vœux du Plessis-Feu-Aussoux à la population en présence de Christian JACOB, Député Maire de PROVINS, Jean-Jacques BARBAUX, Président du Conseil Départemental, Daisy LUCKZAK, Conseillère Départementale du canton de Fontenay-Trésigny, Olivier LAVENKA, Vice-Président du Conseil Départemental, Président du Syndicat numérique et Patrick STOURME, président de la Communauté de communes.

Et, une fois encore, de nombreuses personnes étaient présentes.

Après une rétrospective des actions et projets menés sur 2015 ainsi qu'une présentation des projets à venir, Isabelle PERIGAULT et les membres du Conseil Municipal ont passé un véritable moment de convivialité avec les convives.



Réalisations et travaux

Réfection du terrain de sport

Les travaux ont été réalisés par l'entreprise LEGRET pour un montant de 3041.04 € HT

Avant



Après

Dératisation

La campagne de dératisation a été entreprise sur l'ensemble de notre village et les propriétaires les plus affectés ont reçu la visite de l'entreprise Hygiène Services de la Brie.



Ecole Jean Commère

Après avoir fait le choix du nom de notre école primaire JEAN COMMERE, nous avons apposé la plaque avec le nom de l'école.

Plaque apposée par la marbrerie FOREST pour un montant de 600.00 € HT.



Installation d'un columbarium

Pour faire face à de plus en plus de demandes, le conseil municipal a décidé de créer un site cinéraire comprenant un columbarium et un jardin du souvenir.

Ce nouveau lieu de recueillement est composé de douze cases, d'un jardin du souvenir qui comporte un puits de dispersion de cendres et de deux bancs.

Le montant total des travaux est de 8 750,00 € HT subventionné à hauteur de 35 % par la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et à 65 % par les fonds propres de la commune.

Les personnes intéressées peuvent se faire connaître en mairie. L'équipe municipale en a profité pour établir le règlement intérieur du cimetière.



Aménagement de la « place des marronniers »



Le but principal de cet aménagement a été bien entendu le bien-être des familles. C'est leur espace de détente. Un espace totalement aménagé pour qu'ils puissent s'amuser en toute sérénité. La qualité du cadre de cet équipement doit être soulignée. Quel plaisir pour les parents de voir leurs enfants jouer dans ce lieu si agréable pendant qu'ils peuvent se détendre lors d'une partie de pétanque, grâce au nouveau boulodrome. Elle donne un supplément d'âme à la place.

L'aire de jeux a été installée par la société MEFRAN pour un montant de 12 500.00 € HT.
Le boulodrome a été créé par la société BMTP pour un montant de 4166,58 € HT.



A venir...

Lors de ce 1er semestre débutera également l'étude pour un aménagement piétonnier.

NOTRE SECURITE: Nous nous y sommes engagés

" Le coup de colère d'Isabelle PERIGAULT a été entendu "

Dès notre élection, j'ai saisi les services de la Direction départementales des Territoires (DDT) pour réclamer la baisse de 70 à 50 km/h de la vitesse sur la portion de la 231 qui traverse notre village.



En effet, la vitesse des véhicules est perçue comme l'un des facteurs qui compromet le plus la **qualité de vie** dans notre village. Les dangers et les nuisances liés à la circulation constituent le premier grief formulé par les riverains à l'encontre de la D231.

De fait, malgré les progrès enregistrés en matière de sécurité routière, les vitesses élevées demeurent un motif d'inquiétude : en particulier chez les personnes âgées et les enfants, dont la mobilité et l'autonomie peuvent être concrètement limitées ou empêchées par des vitesses perçues comme excessives.

Avec l'appui de Jean-Jacques Barbaux, Président du conseil Départemental et Daisy Luczak, conseillère départementale, nos arguments ont été analysés et entendus.

Nous avons beaucoup de plaisir à vous informer que la décision d'abaisser la vitesse a été ACCEPTÉE. Nous avons fait un grand pas.

Ainsi, nous allons :

- prendre un nouvel arrêté pour fixer la limitation de vitesse à 50km/h en agglomération ,
- repeindre les marquages au sol (passage piéton et stop),
- installer des radars pédagogiques dans les deux sens de circulation pour une meilleure sécurisation de la portion.

Je remercie vivement toute l'équipe municipale, à qui vous avez fait confiance, pour leur soutien sur ce dossier ainsi qu'à nos élus départementaux et à Mme Bonnin , chef de l'aménagement routier des territoires (ART) pour leur écoute et efficacité.

Néanmoins, l'équipe municipale reste mobilisée , et travaille actuellement sur la problématique de la circulation massive des poids lourds en étroite collaboration avec l'ART. Aujourd'hui une étude est lancée et nous ne manquerons pas de vous tenir informés des résultats et dispositions prises.





Aménagement numérique

Le TRES HAUT DEBIT

Bientôt une réalité pour notre commune !

« FTTH » est un acronyme Anglo-Saxon signifiant la fibre optique jusqu'à la maison (Fiber To The Home), c'est-à-dire le déploiement d'une nouvelle infrastructure de fibre optique pour les communications électroniques allant jusque dans le logement de chaque particulier, mais également dans les locaux professionnels. La partie terminale de l'infrastructure de fibre optique jusque dans le logement (nommé « raccordement final ») est installée à la demande de chaque abonné (particuliers, entreprises, sites publics,...) auprès d'un fournisseur d'accès Internet (également appelé opérateur commercial). Le FTTH permet à chaque logement de bénéficier de 100Mbits/s, voire plus. Le FTTH donne à tous les habitants les mêmes débits, indépendamment de la distance qui les sépare des cœurs de réseaux optiques, contrairement à l'ADSL, et offre donc ainsi une équité totale en débits et services pour tous les habitants et toutes les entreprises.

Dans le cas du FTTH on parle de **prises** et non de lignes. Ces prises optiques sont dites « raccordables » dans un premier temps, lors de l'ouverture à la commercialisation des services. Elle deviennent raccordées lorsque la prise est installée dans le logement.

Pour éviter la fracture numérique du très haut débit, il faut maintenant parvenir à une couverture exhaustive du territoire. En 2010, le Département de Seine-et-Marne a été un des premiers de France à adopter son Schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN). Le SDTAN démontre que les réseaux actuels ne pourront répondre aux futurs usages d'Internet et que de nouvelles infrastructures doivent être mises en place.

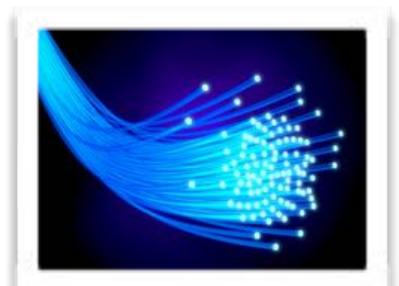
Pour répondre à cet enjeu, le Département crée, début 2013, le Syndicat mixte Seine-et-Marne Numérique. Avec l'aide de la Région et la participation des Intercommunalités seine-et-marnaises volontaires, Seine-et-Marne Numérique permettra d'apporter progressivement le très haut débit sur tout le territoire.

L'action du Département ne s'arrête pas avec la création du syndicat mixte. Il participe de manière conséquente au financement des investissements pour l'arrivée du Très Haut Débit (THD) que ce soit par la mise en œuvre d'opérations de montée en débit (MED) ou des déploiements de fibre optique jusque chez l'abonné (FTTH). Il s'implique dans la formation d'une main d'œuvre qualifiée en contribuant à l'implantation du premier Campus numérique à Montereau.

Depuis janvier 2015, Seine-et-Marne numérique a confié à COVAGE, via une délégation de service public, le déploiement de la fibre optique jusqu'à l'abonné. C'est la société Seine-et-Marne THD, filiale de COVAGE, qui va concevoir, mettre en œuvre et exploiter le réseau **sem@fibre77**. **Le réseau sem@fibre77 permettra de relier 50 % des seine-et-marnais au très haut débit d'ici quatre ans et 99 % d'ici 2029 au plus tard.** Cette technologie FTTH offre des débits potentiellement illimités aux particuliers et aux professionnels, permettant le développement de nombreux usages simultanés : téléphonie, internet, télévision, travail à domicile, stockage sécurisé de données, enseignement interactif, démarches administratives dématérialisées, etc. La délégation de service public permet aux financeurs publics regroupés dans Seine-et-Marne numérique (État, Région Île-de-France, Département de Seine-et-Marne et structures intercommunales) de partager le coût de ce projet d'envergure avec un investisseur privé. COVAGE s'est ainsi engagé à supporter 70 millions d'euros sur un total de 170 millions.

Sous la Vice-présidence d'Isabelle PERIGAULT, La communauté de communes des Sources de l'Yerres, a travaillé étroitement avec le syndicat numérique pour la planification du très haut débit sur l'ensemble des neuf communes qui va s'étaler de 2017 à 2022. Le déploiement numérique (études et travaux) sur la commune du Plessis est prévu en 2019 avec une commercialisation en 2020.

Nous remercions vivement la commission de la communauté de communes pour ce résultat satisfaisant et ne manquerons pas de vous informer dès que les travaux s'opéreront sur notre commune.



Le « café des parents »

CAFE DES PARENTS
à la Communauté de Communes
Les Sources
de l'Yerres

3ème mercredi
du mois
(hors vacances scolaires)
de 9h30 à 14h

Échanges, rencontres,
partage, informations

GRATUIT

animé par
Agnès & Gaëlle

IPNS / Ne pas jeter sur la voie publique

Communauté de Communes Les Sources de l'Yerres
6, rue Lamarline 77540 Rozay-en-Brie
Renseignements : 01 64 07 43 34
www.sourcesdelyerres.fr

Fédération Familiales
Caf
de Seine-et-Marne

Permanence Infirmière Puéricultrice

SEINE-MARNE 77
LE DÉPARTEMENT

**PERMANENCE
INFIRMIERE PUERICULTRICE**

Tous les jeudis de 14h à 16h
à la Maison des Services
de la Communauté de Communes
« Les Sources de l'Yerres »

Les Sources
de l'Yerres

Du côté de nos associations

Le C.P.F.A

La brocante

Le 26 juillet 2015 a eu lieu la traditionnelle brocante du Plessis-Feu-Aussoux.
L'occasion pour tous de se promener tout en faisant de bonnes affaires...



Les foulées du Plessis

Le CPFA a relancé cette année la 10ème édition des foulées du Plessis avec le concours du CDSMR et de la Mairie. C'est sous un soleil radieux qu'ont été accueillis les coureurs. Très appréciées de tous, les foulées seront de retour l'année prochaine !

Foulées du Plessis 2015
dimanche 11 octobre 2015 - PFA
000000
CDSMR77

FFFA
Fédération Française de Fitness Aerobique

Résultats individuels : 5 KMS 600

Place	Nom prénom (Nat)	Perf.	Catégorie	Ligue/Dép.	Club / Equipe	License	Final	Rank	Dist
1	BONNAURE François	22'02"	VM600	1-F0277			1	15,3	26
2	LAGALLIE Jean Louis	22'58"	VM600	1-F0277			2	14,8	27
3	RABOT Florian	28'28"	CM600	1-F0277			1	13,1	25
4	ALVROY Valentin	28'41"	MM600	1-F0277			1	13,1	13
5	LOBATO Camille	28'28"	CM700	1-F0277			1	11,8	3
6	MASSIAS Niels	28'28"	MM600	1-F0277			2	11,8	2
7	GUCHE Arthur	28'42"	MM600	1-F0277			3	11,7	24
8	PIREUR Caroline	31'57"	SE700	1-F0277			1	10,8	32
9	CHAMBON Loïc	31'58"	SE600	1-F0277			1	10,8	31
10	GAUCHER Manolo	32'02"	SE600	1-F0277			2	10,5	4
11	COLOMBO Céline	32'21"	VEF70	1-F0277			1	10,4	11
12	BECO Karine	32'28"	VEF70	1-F0277			2	10,3	12
13	SCHMITT Marie	33'07"	SEF50	1-F0277			1	10,1	7
14	RABOT Florian	38'58"	VM600	1-F0277	Union Sportive Chatelet En Br	179122	3	9,4	23
15	LAGALLIE Madeleine	38'14"	JPF06	1-F0277			1	8,3	28
16	CLUREAU Emilie	39'18"	SEF60	1-F0277			2	8,5	8
17	PIREUR Sylvain	41'11"	VEF60	1-F0277			3	8,3	33

Nb de résultats : 17 (8 hommes, 9 femmes)

Foulées du Plessis 2015
dimanche 11 octobre 2015 - PFA
000000
CDSMR77

FFFA
Fédération Française de Fitness Aerobique

Résultats individuels : 10 KMS

Place	Nom prénom (Nat)	Perf.	Catégorie	Ligue/Dép.	Club / Equipe	License	Final	Rank	Dist
1	PERGAULT Ronan	48'28"	MM600	1-F0277			1	13,2	14
2	GULBERT Jean	48'18"	SE600	1-F0277			1	13,0	34
3	BECHLEN Karim	48'54"	SE600	1-F0277			2	12,8	10
4	GULBERT Michel	47'08"	VM600	1-F0277			1	12,7	35
5	PERVIN Florian	48'42"	JAM60	1-F0277			1	12,3	20
6	MAUGENEST Laurent	52'01"	VM600	1-F0277			2	11,5	30
7	BEUCLER Sabrina	52'17"	SEF61	1-F0277			1	11,3	18
8	PERGAULT Philippe	52'38"	VM670	1-F0277			3	11,2	15
9	HUSSON Olivier	52'21"	VM600	1-F0277			4	11,2	29

Nb de résultats : 9 (8 hommes, 1 femme)



Article de la République de Seine et Marne

Le mot de la présidente du COVY :

« Les cours de tennis ont repris depuis octobre sur les terrains du Plessis Feu Aussoux, de Voinsles ainsi que le court couvert de Hautefeuille. Plusieurs de nos adhérents tennis ont été récompensés lors de la remise des prix des Masters au Circuit Briard. En partenariat avec la F.F.T, une journée de découverte de tennis féminin sera organisée en avril à la Ligue de Tennis de Seine et Marne à Croisse-Beaubourg. Cette journée ludique ouverte à toutes (10 ans et +) est gratuite et remporte chaque année un vif succès. Si vous êtes intéressées, merci de contacter SANDRINE (coordonnées ci-dessous).

Si vous appréciez le tennis de table, rendez-vous le lundi à 18h30 à la Salle des Fêtes de Voinsles pour les entrainements. Notre équipe joue régulièrement en compétition le vendredi. Afin de venir les supporter, contacter JOHNNY au 0687203648.

Le sport c'est bien....quand c'est convivial c'est mieux; nous avons donc clôturé l'année avec une super soirée « tartiflette ». Coucou les Ansoldiens, vous avez peut-être raté notre tartiflette, mais sûrement pas les réveillons, le Jour de Noël et le Jour de l'An, alors, songez y, un petit entrainement hebdomadaire, c'est souverain pour perdre les formes et garder la forme...Les adhésions sont possibles en court d'année. N'hésitez pas à contacter SANDRINE au 0671036120 ou covy@fft.fr »





Toute l'équipe « les Petits Malins », vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2016 !!!

D'autre part, nous profitons de cet éditto pour vous remercier de l'attention que vous continuez à porter à notre association et à ses actions, et vous rappeler le rôle de cette dernière.

Nous sommes le lien entre le corps enseignant et vous : scolarité, environnement scolaire, lien avec les enseignantes en cas de divergences... Nous abordons tous ces points lors des conseils de classe. Alors sachez que tous les parents d'élèves de l'association sont à votre écoute.

Ensuite, nous participons financièrement à la vie de l'école en fonction de différentes manifestations prévues tout au long de l'année.

A savoir, voici nos projets :

- **Mercredi 06 Janvier** : MEGA BOUM PARTY
- **Mercredi 17 Février** : VIENS T'AMUSER A BALOO PARC
- **Samedi 19 Mars** : LOTO qui se déroulera à la salle des Fêtes de Voinsles
- **Mercredi 06 Avril 2016** : ATELIER PAQUES
- **Samedi 21 Mai 2016** : SOIREE COW BOY au Plessis feu aussoux

- Nous clôturerons l'année sur la kermesse le **Samedi 11 Juin 2016 au Plessis Feu Aussoux**

L'objectif de ces actions est de récolter des fonds pour permettre de participer au projet pédagogique des écoles et aussi aux joies de nos bambins avec des surprises lors des kermesses ...



Nous vous rappelons notre page (sans inscription au préalable) où vous pouvez découvrir peut être vos enfants lors de nos ateliers ou autres

www.facebook.com/lespetitsmalins77540

ainsi que notre adresse mail si besoin

lespetitsmalins-77540@orange.fr

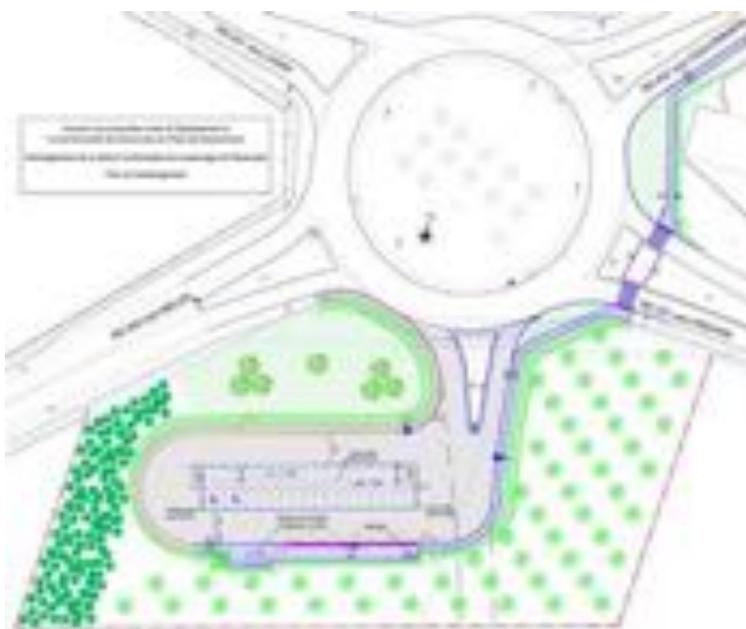


Station multimodale de Pézarches

Le Département de Seine-et-Marne réalise les travaux d'aménagement d'une station multimodale de covoiturage. Le chantier a démarré le 23 septembre dernier pour une durée de 4 mois.

Située au sein d'un nœud routier important entre deux routes très fréquentées (la RD 231 et la RD 402), cette station permettra de développer la pratique du covoiturage et de favoriser la mobilité des habitants du territoire.

36 places de stationnement pour les véhicules particuliers, dont 2 places réservées aux PMR seront ainsi créées, ainsi qu'un point d'arrêt pour les lignes 1 & 50 du Seine-et-Marne Express. La création d'un cheminement piéton depuis Pézarches et la pose d'abris-vélos permettront également de faciliter l'accès à cette station. Enfin, la commune de Pézarches finance par le biais du Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne la pose d'une borne de rechargement pour les véhicules électriques.



Installation de deux nouveaux médecins à Rozay-en-Brie

Au cours de la cérémonie des vœux 2016, Patrick Percik, maire, a fait monter sur le podium Delphine Orsini et Jonathan Demay, un jeune couple de la région qui va prochainement s'installer à Rozay-en-Brie en qualité de médecins.

Le cabinet serait installé à l'ADAPEI et ouvrira ses portes en septembre.



Information de l'ARS:



Une permanence pour l'accès aux soins dentaires. L'Agence régionale de santé d'Ile-de-France (ARS) a mis en place des numéros de téléphones pour les départements franciliens afin de savoir où s'adresser en cas d'urgence dentaire le dimanche ou les jours fériés. Grâce à ce répondeur vocal, les habitants pourront connaître précisément les coordonnées du chirurgien-dentiste de permanence ainsi que ses horaires de consultation. Ce dispositif, mis en place par les conseils départementaux de l'ordre des chirurgiens-dentistes est organisé par l'ARS.

Pour la Seine-et-Marne : 01 60 63 08 08

Information du Smictom :

Dans le cadre des travaux de réhabilitation des déchèteries du S.M.I.T.O.M., celle de Coulommiers sera fermée au public à partir du mardi 12 janvier 2016

Les usagers auront bien sûr accès à toutes les autres déchèteries et notamment celles de

Bailly-Romainvilliers*, de Jouarre ou de Jouy sur Morin. Les conditions d'accès à toutes les déchèteries sont identiques : 18m³ par an, 4m³ maximum par apport, présentation obligatoire de la carte de déchèterie, d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité.

* fermée à partir du 8 février 2016



Application « Stop Cambriolages » :

Le système a été inauguré dans l'Hérault mais est désormais disponible en Seine-et-Marne. La gendarmerie a lancé une application pour téléphone portable (téléchargeable sur Android et Apple) destinée à lutter contre les vols par effraction. Une fois l'application « Stop cambriolages » installée, il suffit de paramétrer la localisation sur la Seine-et-Marne afin de recevoir en temps réel des informations concernant le département

APPLICATION STOP CAMBRIOLAGES
TOUS LES CONSEILS POUR SE PREVENIR CONTRE LES CAMBRIOLAGES

UNE APPLICATION QUI VOUS ALERTE EN TEMPS REEL

COMMENT CONTACTER MA SECTEUR OU MON COMMISSARIAT ?

TELECHARGEZ DES MAINTENANT L'APPLICATION STOP CAMBRIOLAGES ET SOYEZ ALERTES EN TEMPS REEL DES VOLS COMMIS SUR VOTRE SECTEUR !

ACTIVE EN SEINE-ET-MARNE

Une application gratuite téléchargeable sur Android 4.0 et sur Apple, qui vous permet par ailleurs :

- de recevoir des conseils de prévention,
- d'être informé des phénomènes particuliers ou de grande envergure,
- de télécharger le formulaire OTV (opération tranquillité vacances).

Pour recevoir les notifications de votre secteur, personnalisez l'application en sélectionnant votre département dans l'onglet « personnalisation ».

Développée par la gendarmerie de l'Hérault en partenariat avec Eptech.

Etat Civil

Naissances :

Nous félicitons les parents de :

Yusuf YILDIRIM, né le 22/10/2015

Mélina BOTAS, née le 18/12/2015



Obsèques en l'église Saint Nicolas :

22/09/2015 : DUMONT Clodomir

Avec toutes nos condoléances

Mariages



Jean-Claude DEHESDIN et Monique ANCHER le 04 juillet 2015

François COLAS et Maryline LIETAERT le 19 septembre 2015

Principales dates à retenir

- 07/02/2016 : Concours de belote CPFA
- 06/03/2016 : Loto du CPFA
- 27/03/2016 : Oeufs de Pâques à 10h30
- 10/04/2016 : Jeu de piste CPFA
- 08/05/2016 : Commémoration de l'Armistice
- 27/05/2016 : Fête des voisins
- 11/06/2016 : Kermesse des écoles
- 24/07/2016 : Brocante
- 09/10/2016 : 11ème édition des Foulées du Plessis.



MAIRIE DU PLESSIS-FEU-AUSSOUX
11 rue de l'Eglise
77540 LE PLESSIS-FEU-AUSSOUX



TEL : 01.64.04.17.96
FAX : 01.64.04.11.52
E-mail : mairie.pfa@orange.fr

Retrouvez nous sur le web : www.le-plessis-feu-aussoux.fr

Piñata cake

Préparation 40 min Cuisson 60 min Pour 6 personnes

Pour les génoises :

320 g de farine
160 g de sucre roux
2 cuill. à café de levure chimique
2 cuill. à soupe de lait en poudre
1 pincée de sel
200 g de beurre
4 oeufs
300 g de yaourt grec
4 cuill. à café d'extrait de vanille
1 colorant bleu en gel

Pour la crème au mascarpone :

500 g de mascarpone
200 g de Philadelphia®
125 g de sucre glace
3 cuill. à soupe de jus de citron

Pour le décor :

bonbons et nounours en guimauve

Matériel

1 cercle à pâtisserie ou 1 moule de 15 cm de diamètre et de 3 ou 4 cm de hauteur
1 emporte-pièce de 8 cm de diamètre
1 spatule coudée



Préparez les génoises. Préchauffez le four à 180 °C

(th. 6). À l'aide d'un batteur ou d'un robot, mélangez la farine tamisée, le sucre, la levure, le lait en poudre et le sel. Ajoutez le beurre et mélangez jusqu'à obtenir une sorte de crumble. Incorporez les oeufs un par un sans cesser de fouetter, puis le yaourt et la vanille. Mélangez vigoureusement pendant quelques minutes. Avec la pointe d'un couteau, déposez le colorant dans la pâte. Attention à l'utilisation des gels, ils sont très intenses. Remuez énergiquement. Divisez la pâte en six parts égales. Réservez au frais 30 minutes. Baissez le four à 120 °C (th. 4). Graissez le cercle à pâtisserie (ou le moule) et posez-le sur une plaque de four recouverte de papier sulfurisé. Remplissez-le de pâte aux trois quarts et faites cuire chaque couche séparément pendant 10 minutes. Vérifiez la cuisson à l'aide d'un couteau. La lame doit ressortir sèche. Déposez les génoises sur une grille et laissez refroidir. Préparez la crème. À l'aide d'un fouet électrique ou d'un robot, mélangez énergiquement le mascarpone, le Philadelphia® et le sucre glace. Ajoutez le jus de citron et mélangez. Placez au frais 1 heure au minimum. Si les six génoises sont trop gonflées, coupez le surplus afin d'avoir des surfaces bien plates.

Lorsqu'elles sont bien refroidies, à l'aide de l'emporte-pièce, faites un trou au milieu de quatre d'entre elles. Posez une génoise pleine sur un plat de service, étalez la crème partout sauf au centre à l'aide de la spatule coudée, puis posez dessus une génoise avec un trou et étalez de nouveau de la crème. Renouvelez l'opération avec les trois autres génoises trouées. Placez les bonbons dans la petite ouverture et refermez avec la dernière génoise pleine. Appliquez la crème restante sur le gâteau à l'aide de la spatule coudée. Recouvrez l'ensemble du gâteau de nounours en guimauve et réservez au frais 30 minutes au minimum.

Recette extraite du livre " Rainbow cakes " d'Aude Royer, photographies de Pierre Chivoret, Editions Larousse, 7,90E.

Petite détente pour les plus jeunes

Mots cachés

Retrouve dans la grille les mots suivants :

CAFARD	FOUDROYÉ
CHAT	POURSUITE
BLEU	BOUC
PIÈGES	ÉMISSAIRE

E	O	P	B	O	U	C	G	J	Y
D	É	O	M	L	J	A	H	G	F
R	M	U	S	E	R	F	B	N	O
F	I	R	V	C	H	A	T	L	U
G	S	S	C	X	W	R	J	U	D
N	S	U	R	D	E	D	Z	R	R
B	A	I	K	J	B	H	G	D	O
V	I	T	S	E	R	L	T	Y	Y
A	R	E	P	I	È	G	E	S	É
E	E	X	C	V	B	G	T	U	Y

INSECTS & CO.



Insectes volants

MOUCHERON
BOURDON
COCCINELLE

PAPILLON
LIBELLULE
GRILLON

LUCIOLE
GUEPE
MITE

FRELON

Horizontal - vertical

C	T	N	B	L	U	C	I	O	L	E
P	C	O	C	C	I	N	E	L	L	E
P	F	L	I	K	B	C	W	R	B	L
A	V	L	I	B	E	L	L	U	L	E
P	X	I	H	K	U	F	X	V	V	P
I	M	R	H	L	K	M	I	T	E	E
L	H	G	E	F	K	A	Y	R	Ç	U
L	U	A	Q	P	H	M	B	G	R	G
O	Ç	N	O	L	E	R	F	O	R	Q
N	O	R	E	H	C	U	O	M	Z	T
C	R	B	O	U	R	D	O	N	R	T

Espace publicitaire

I@D

VOTRE CONSEILLER
IMMOBILIER

Avançons ensemble vers
vos projets immobiliers

Estimation
offerte

Frédéric CARREIRA
06.70.56.91.23
frederick.carreira@iadfrance.fr

Votre **professionnel**
de l'**IMMOBILIER**
à **ROZAY EN BRIE**
et ses environs

www.iadfrance.fr